

Délibération 2023 / 04-11

L'an deux mil vingt-trois le jeudi six avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Était absent : Arnaud PICOUT.

Secrétaire de séance : Mr Didier LASSECHERE

* * * * *

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues que le Conseil municipal doit délibérer chaque année afin de fixer les taux des taxes locales,
- propose, compte tenu du projet de budget primitif pour 2023, d'augmenter le taux des taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention) :

- décide d'augmenter le taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 39,26 %.
- taxe foncière (non bâti) : 85,86 %.
- taxe d'habitation : 13,82 %.

Fait et délibéré en Mairie, le 6 avril 2023



Le Maire,

Raymond RABETEAU